

Séance du 22 novembre 2018

1. BUDGETS.

La commune a vendu un premier lot de construction dans l'Afua « Oberes Rheinfeld ». Le remboursement du prêt relais contracté pour financer les travaux de viabilisation peut débuter et il y a lieu, pour cela, de modifier le budget primitif 2018. La décision modificative n° 2/2018 du budget primitif 2018 est adoptée.

La commune ayant par ailleurs vendu l'ensemble des lots de construction du lotissement rue de Petit-Landau, les écritures relatives à l'annulation du stock peuvent être passées. Il faut modifier le budget primitif annexe 2018. La décision modificative n° 1/2018 est adoptée.

2. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Le Conseil municipal a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, dans le respect des conditions légales, du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au vote du budget primitif 2019, tant pour le budget principal que pour le budget annexe de l'assainissement.

3. REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ENTRE LES SIX COMMUNES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Au moment de la fusion entre la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud et Mulhouse Alsace Agglomération, le 1^{er} janvier 2017, cette dernière a repris l'ensemble des compétences optionnelles et facultatives de la communauté de communes. Elle a décidé de ne pas conserver toutes ces compétences et d'en reverser certaines aux communes, moyennant le versement d'attributions de compensation, à savoir :

- la subvention à l'association « Rhin Sud natation » qui intervient à la piscine Aquarhin.
- les étangs d'Ottmarsheim, qui deviennent propriété de la commune du lieu, et la subvention annuelle à l'association « La gaule romane ».
- l'animation sportive gratuite pour les écoles primaires.
- le transport des élèves des écoles primaires vers le centre nautique.
- l'accueil extrascolaire.
- la mise à disposition des communes de l'ancienne Communauté de communes d'un informaticien.

Point 5. CONVENTIONS DE MUTUALISATION : CHAPITEAU ET BROYEUR.

Mulhouse Alsace Agglomération s'est séparé de matériel qui est mis à la disposition des communes : barrières de chantier, barrières de police, grilles d'exposition, panneaux de signalisation. Il y a également un broyeur de végétaux, confié à la commune de Hombourg, et un chapiteau, entreposé à Niffer. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec quatre autres communes (Bantzenheim, Chalampé, Hombourg et Petit-Landau) une convention de mutualisation pour ces deux derniers équipements.

5. AMENAGEMENT DE PLACES DE STATIONNEMENT 18 RUE PRINCIPALE.

Le Conseil municipal a approuvé les travaux suivants, pour un montant de 73 928 € HT : l'aménagement d'une place PMR sur l'actuel parking devant l'école, la création de deux places de stationnement le long de la rue Principale et de cinq places le long du chemin d'accès à la salle et au parking, l'élargissement de ce chemin, la création d'un accès

carrossable à la grange, l'aménagement d'un parking à vélos près de l'entrée de la salle et la création d'un chemin piétonnier entre la rue Principale et le parking de la salle.

6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE.

Le Conseil municipal accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, fixe le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à l'intégralité du montant dû par l'agent jusqu'à concurrence de 40 € par mois par agent, et adhère à la convention de participation pour le risque Prévoyance au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans.

7. ORDURES MENAGERES : PROCESSUS DE CONTENEURISATION.

Mulhouse Alsace Agglomération souhaite modifier le dispositif de collecte des ordures ménagères en supprimant les points d'apports volontaires des déchets recyclables (papiers, cartons, emballages plastiques). Il y aura un ramassage une fois par semaine, toutes les semaines, des ordures ménagères résiduelles, comme actuellement, et un ramassage, une fois tous les 15 jours, des déchets recyclables. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

8. DIVERS.

La passerelle sur le canal de Huningue est fermée en raison de travaux de sécurisation et d'entretien, ceci jusqu'au 2 février 2019 au moins. M. le Maire précise que la commune n'avait pas été informée en amont, ni par VNF, propriétaire de l'installation, ni par le Département qui en a la charge et la gestion.

La fermeture de la trésorerie d'Ottmarsheim a été actée par la Direction générale des finances publiques. Elle sera fermée à partir du 19 décembre 2018 et à compter du 1^{er} janvier, les habitants de la commune dépendront de la trésorerie de Mulhouse Couronne.